

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 94.00.621.003.1 DU 20 DECEMBRE 1994

Bascule à équilibre automatique DYONA modèle C 3000 (CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10), MODIFIE PAR LE DECRET N° 93-973 DU 27 JUILLET 1993, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

FABRICANT

Société DYONA, BP 1, 60240 Fresne-Leguillon.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 92.00.625.050.1 du 9 novembre 1992 (1) relative aux bascules à équilibre automatique DYONA modèles F 310 et F 610, et prolonge sa validité jusqu'au 31 décembre 2002.

CARACTERISTIQUES

La bascule à équilibre automatique DYONA, modèle C 3000, faisant l'objet de la présente décision diffère du modèle F310 approuvé par la décision précitée par :

- la possibilité d'utiliser l'un des dispositifs mesureurs de charge suivants :
 - DYONA, modèle Force 3, objet de la décision d'approbation de modèle n° 90.1.13.636.1.3 du 16 juillet 1990 (2),
 - DYONA, modèle Force 3 base 2, objet de la décision d'approbation de modèle n° 94.00.642.007.1 du 20 décembre 1994 (3),
- un anneau destiné à suspendre l'instrument,
- son dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué d'un capteur à jauges de contrainte de type flexion ou cisaillement pris parmi ceux figurant au tableau suivant :

(1) *Revue de Métrologie*, novembre 1992, page 1682.

(2) *Revue de Métrologie*, juillet 1990, page 957.

(3) *Revue de Métrologie*, décembre 1994, page 319.

Marque	Type	n° et date d'autorisation de mise sur fiche
SCAIME	S 30 D/X	n° 89.4.02.651.5.3 du 28 avril 1989
ATEX	CIA 3000	n° 93.00.644.006.4 du 16 juin 1993

- et son dispositif récepteur de charge qui est constitué d'un simple crochet.

Les caractéristiques métrologiques de la bascule DYONA modèle C 3000 sont les suivantes :

- portée maximale : $300 \text{ kg} \leq \text{Max} \leq 4\,900 \text{ kg}$
- nombre maximal d'échelons : $n \leq 3\,000$.

SCELLEMENT

Le dispositif de scellement de la bascule DYONA modèle C 3000 est constitué d'une coupelle à base carrée recevant un plomb et condamnant l'accès à l'une des vis de fermeture du carter.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter au moins les indications suivantes :

- bascule DYONA, modèle C 3000,
- le numéro et la date figurant dans le titre de la présente décision,
- les caractéristiques métrologiques sous la forme :
Max..., Min..., e = ..., classe de précision III,
- la marque d'identification du fabricant ou son identification complète.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les caractéristiques métrologiques des instruments étant dépendantes de celles de leurs éléments constitutifs, la preuve de la compatibilité

du dispositif récepteur de charge et du dispositif mesureur de charge utilisé doit être apportée lors de la vérification primitive.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous le numéro de dossier DA 20.71, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

ANNEXES

Plan de scellement n° 6156-1.
Photographie n° 6156-2.

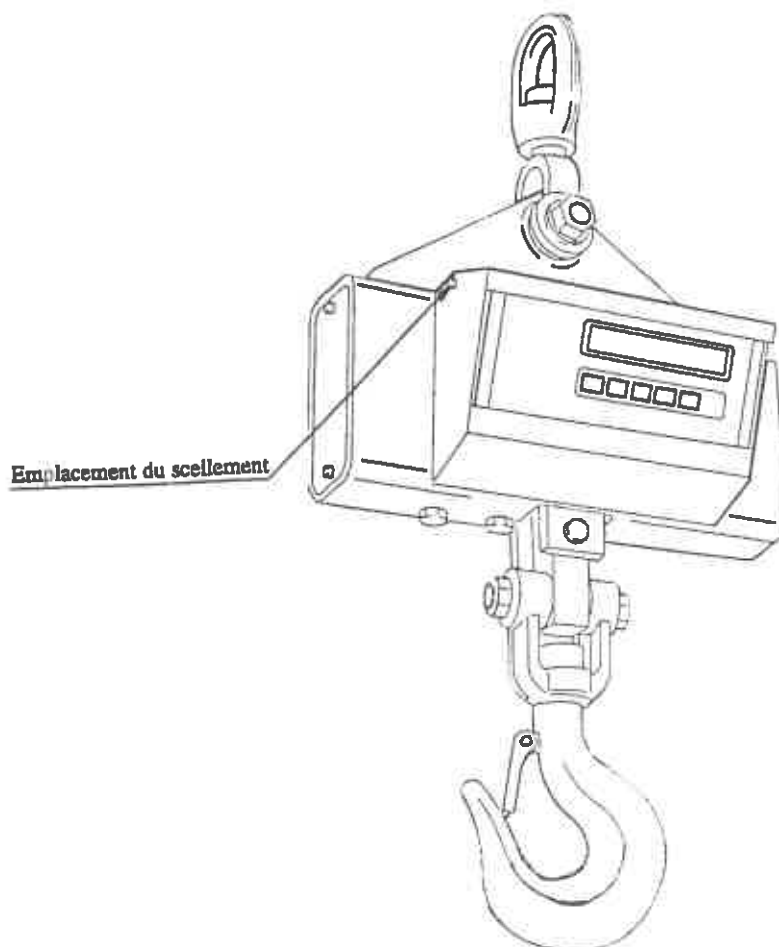
POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION,

LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,

M. GERENTE

■ N° 6156-1 BASCULE A EQUILIBRE AUTOMATIQUE DYONA C 3000

Plan de scellement





■ N° 6156-2

BASCULE A EQUILIBRE AUTOMATIQUE DYONA C 3000

